



IMMOBEL
since 1863

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires sont invités à assister à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se réunira le **jeudi 27 mai 2010 à 10h30**, au siège social : Rue de la Régence, 58 à 1000 Bruxelles.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des Rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire ainsi que des Comptes Annuels consolidés.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2009 :
 - Proposition d'approuver les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
 - Affectation du Résultat :
Proposition de distribuer un dividende brut de 2 EUR, soit 1,50 EUR net, par action.
Proposition d'affecter le solde bénéficiaire de 112,06 MEUR au report à nouveau.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2009 :
Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
4. Nominations statutaires :
 - *Proposition d'élire définitivement M. Christopher Zeuner en qualité d'Administrateur en vue d'achever le mandat de M. Alastair Bell, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011;*
 - *Proposition d'élire définitivement M. Barden Gale en qualité d'Administrateur en vue d'achever le mandat de M. William Hancock prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010;*
 - *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Barden Gale pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014;*
 - *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Karim Habra pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.*
5. Décharge au Commissaire pour l'exercice 2009 :
Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
6. Corporate Governance.

L'article 27 des Statuts détermine les conditions d'admission à l'Assemblée.

Les dépôts d'actions au porteur ainsi que les attestations établies par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'au 27 mai 2010, seront reçus **jusqu'au jeudi 20 mai 2010 inclus** au siège social ainsi qu'aux guichets des sièges et agences des banques ci-après :

BNP Paribas Fortis Banque

ING Belgique

KBC Bank

Banque Degroof.

Si l'institution financière place les titres déposés sur un compte-titres, ces titres ne pourront plus être rendus sous forme matérielle.

Conformément à l'article 28 des Statuts, chaque Actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être remises au plus tard le **20 mai 2010** à la Société. Les procurations peuvent également être envoyées par fax à l'attention de Madame Joëlle MICHA au numéro +32(2)422.53.02 endéans le même délai, pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'Assemblée Générale au plus tard avant le début de l'Assemblée. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société, peuvent être demandées au siège social de la Société et sont disponibles sur le site Internet de la Société : www.immobel.be.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**“Building the future,
adding value.”**